



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2015/28

Le 5 novembre 2015

Ouverture d'un compte de la Cour sur Twitter

LA HAYE, le 5 novembre 2015. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies, a ouvert, ce jour, un compte sur le réseau social Twitter. Il permettra à la Cour de relayer auprès des chancelleries, des médias, du monde universitaire et de la société civile, les dernières actualités de l'institution.

Le nom de ce compte certifié est le suivant : @CIJ_ICJ

En parallèle à la création du compte Twitter de la Cour, les internautes ont désormais aussi la possibilité de partager plus facilement, sur leur propre compte, les informations proposées sur le site Internet de la Cour : une icône Twitter a été apposée à cette fin à côté de certains liens.

Il s'agit des liens vers les documents suivants :

- texte officiel, en français et en anglais, des dernières décisions de la Cour ;
- communiqués de presse ;
- offres d'emploi au Greffe.

Clause d'utilisation

Ce compte de diffusion d'information n'est pas un canal destiné à recevoir des demandes d'information ou de renseignement, et les messages publiés sur ce compte ne constituent pas des documents officiels de la Cour. Pour toute demande d'information ou de renseignement, merci de consulter le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org) et d'utiliser le formulaire de contact qui y est proposé. La Cour ne garantit ni la véracité, ni l'exactitude, ni la validité des commentaires affichés sur la page publique de ses médias sociaux. Les utilisateurs doivent s'abstenir d'afficher tout commentaire ayant un contenu obscène, calomnieux, blasphématoire, diffamatoire, menaçant, relevant du harcèlement, injurieux, haineux ou embarrassant pour toute personne physique ou morale. La Cour se réserve le droit de supprimer ou de modifier tout commentaire qu'elle juge inapproprié ou inacceptable.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)